

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Martin S., Mme Lagarde



Délibération n° 08-03 du 19 octobre 2023

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE SEINE-SAINT-DENIS TOURISME POUR DIVERS PROJETS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1er juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°8-01 du 30 juin 2022 approuvant la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 conclue en date du 19 juillet 2022 avec l'Agence Seine-Saint-Denis Tourisme,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- RAPPELLE le montant global de la subvention de fonctionnement 2023 à l'Agence Seine-Saint-Denis Tourisme, soit 1 474 331 euros, comprenant les subventions suivantes :

- 1 277 131 euros : politique de promotion et de développement touristique
- 112 000 euros : Le Bel Été Solidaire et Olympique
- 25 000 euros : opération (En)quête
- 22 000 euros : biennale Multitude
- 16 200 euros : Eductour relayeurs et balades grand public
- 22 000 euros : temps forts sur l'emploi insertion et tourisme et rencontres hôteliers ;

- AUTORISE le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2023 d'un montant de 403 576 euros à l'Agence Seine-Saint-Denis Tourisme, compte tenu des sommes déjà versées au premier semestre (soit 1 070 755 euros);

- APPROUVE l'avenant ci-annexé à conclure avec l'Agence Seine-Saint-Denis Tourisme ;



- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental de signer ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

Mme Dellac, Mme Saïd-Anzum, Mme Lecroq, Mme Paul

pour l'Agence départementale de développement touristique Seine-Saint-Denis Tourisme. Mme Thibault n'use pas du pouvoir de M. Bouamrane et M. Guiraud de M. Troussel

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.